



**HAL**  
open science

# La gestion en temps de crise dans un petit vignoble dans les années 1930 Le cas de Buzet-sur-Baïse en perspective

Stéphane Le Bras

## ► To cite this version:

Stéphane Le Bras. La gestion en temps de crise dans un petit vignoble dans les années 1930 Le cas de Buzet-sur-Baïse en perspective. Presses universitaires de Rennes; Presses universitaires François-Rabelais; LE BRAS S. Les petits vignobles: des territoires en questions, p. 85-104, 2017. hal-01552386

**HAL Id: hal-01552386**

**<https://hal.science/hal-01552386>**

Submitted on 12 Jul 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **La gestion en temps de crise d'un petit vignoble dans les années 1930. Le cas des vins de Buzet en perspective**

Le Bras Stéphane

U. Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand - CHEC

De manière assez symptomatique, les années 1930 sont à l'époque contemporaine le parent pauvre de la recherche historique vitivinicole française, voire même européenne.

En effet, comparativement à d'autres périodes pour lesquelles les travaux spécifiques s'avèrent foisonnant<sup>1</sup>, il n'y a, pour cette décennie-là, que très peu d'études se penchant sur les particularités d'une dizaine d'années pourtant charnières dans l'histoire du vignoble français et cruciales pour le petit vignoble des vins de Buzet.

Celui-ci est en effet, dans les années 1930, dans une situation paradoxale. Vignoble ancien, les vins dits « de Buzet » correspondent aux productions issues des vignobles cultivés à proximité de la Baïse, sur un territoire polarisé par Buzet-sur-Baïse au nord et Nérac au sud, sur la rive gauche de la Garonne, dans l'actuel Lot-et-Garonne (fig. 1). À l'Antiquité, les colons romains semblent y importer, tel qu'ils le font dans l'ensemble du sud de la Gaule conquise, la culture de vigne comme en atteste une mosaïque gallo-romaine datant du I<sup>er</sup> siècle, découverte à Nérac<sup>2</sup>. Dès le moyen-âge, il est fait référence aux vins de ce pays que l'on dit « haut », exportés vers Bordeaux comme en atteste un accord tarifaire de décembre 1284<sup>3</sup>. Les vins produits à Buzet, à Nérac et dans les villages environnants, approvisionnent le marché bordelais dont ils sont un complément pour la confection des vins de Bordeaux, vendus déjà dans les régions septentrionales du royaume, voire dans d'autres contrées européennes. Les siècles suivants voient le territoire viticole se développer et, si les vins qui y sont produits sont toujours appréciés par les négociants bordelais pour les coupages, ils jouissent désormais d'une estime certaine en leur nom propre, situation qui n'est pas sans créer de tensions en Gascogne<sup>4</sup>. À cette période, à Buzet même, plus de la moitié des terres labourables sont consacrées à un vignoble donnant un vin « d'une renommée déjà ancienne<sup>5</sup> » et, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, les vins de Buzet se vendent certaines années au même prix que les vins de Cahors, soit deux fois

---

<sup>1</sup> De manière schématique, le XIX<sup>e</sup> siècle a été particulièrement bien étudié, qu'il s'agisse des travaux d'ordre généraux sur la mutation du vignoble au milieu du siècle (Estadas Jacques, *Evolution du marché du vinicole et du commerce des vins depuis 1850*, Thèse de droit, Montpellier, 1953), la lutte contre le Phylloxéra (Garrier Gilbert, *Le Phylloxera. Une guerre de trente ans, 1970-1900*, Paris, Albin Michel, 1989) et ses conséquences avec la replantation et les crises de mévente (Pech Rémy, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon du phylloxera aux crises de mévente*, Toulouse, PUTLM, 1975) ou les pratiques de consommation (Nourrisson Didier, *Le buveur du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1990). Pour le XX<sup>e</sup> siècle, l'impact des deux guerres mondiales (Ridel Charles, *L'ivresse du soldat. L'alcool dans les tranchées*, Paris, Vendémiaire, 2016 par exemple), l'évolution des marchés (Gavignaud-Fontaine Geneviève, *Terroirs et marchés des vins dans un siècle de crises*, Montpellier, PULM, 2012), l'institutionnalisation de la production (Humbert Florian, *L'INAO, de ses origines à la fin des années 1960 : genèse et évolutions du système des vins d'AOC*, Thèse de doctorat, soutenue à l'Université de Bourgogne, 2011) ou les impacts de la politique agricole commune (*L'Europe du vin : 25 ans d'organisation communautaire du secteur viti-vinicole (1962-1987)*, Paris, Ed. Cujas, 1987) sont des aspects également relativement bien connus.

<sup>2</sup> Parailous Alain, *Buzet. Terroir de vignes*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2003, p. 30.

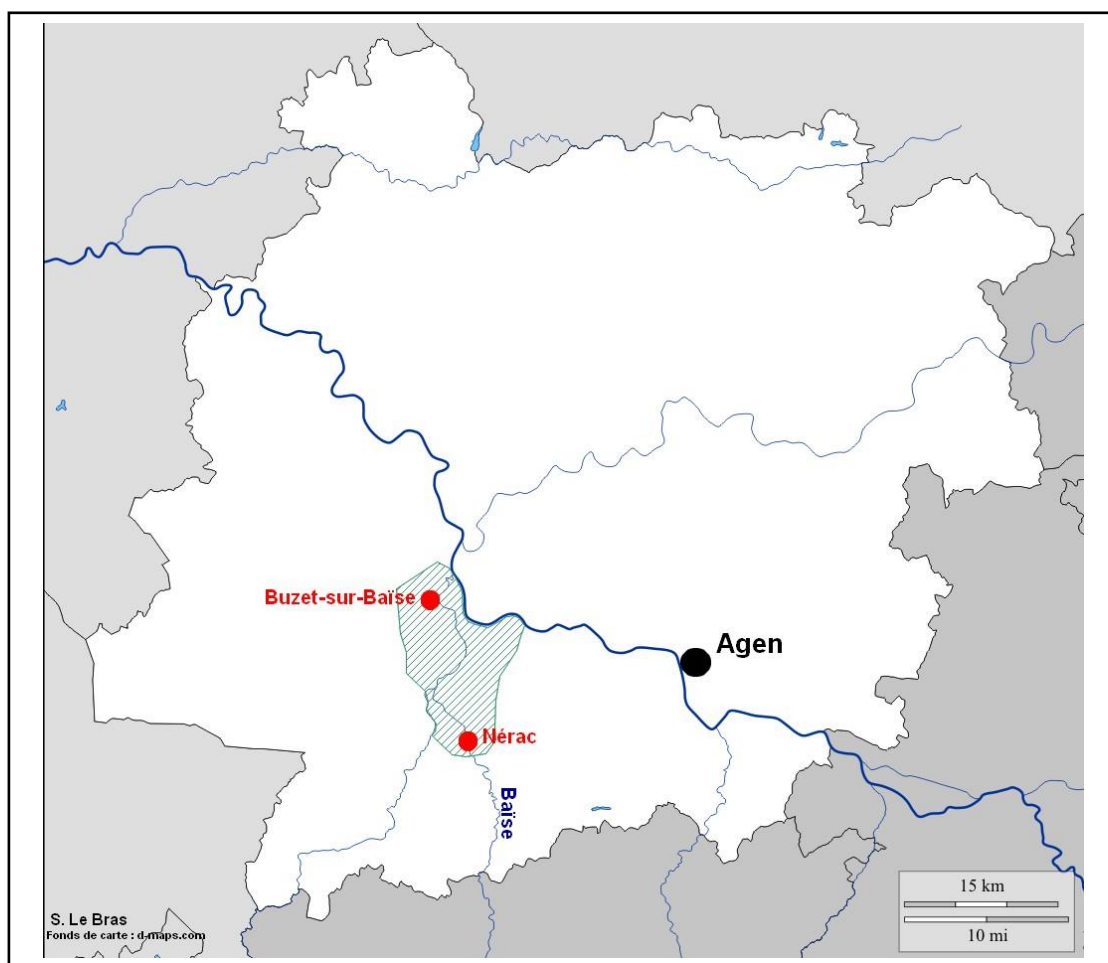
<sup>3</sup> Renouard Yves (dir.), *Histoire de Bordeaux. T.III : Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, FHSO, 1965, p. 63.

<sup>4</sup> À ce sujet, voir Poussou Jean-Pierre, « La production et le commerce des vins du "Haut Pays" d'agenais au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Vignes, vins et vigneron de Saint-Emilion et d'ailleurs. Actes du congrès de la FHSO*, Bordeaux, MSHA, 2010, p. 83-97.

<sup>5</sup> Granat Oswald, *Le livre d'or de la vigne dans l'Agenais et le Lot-et-Garonne depuis 1709 jusqu'en 1907*, Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 1908.

et demi plus cher que les vins du Lot-et-Garonne<sup>6</sup>.

Figure 1 : Le vignoble traditionnel des vins de Buzet tel que défini par O. Granat au début du XXe siècle (en vert hachuré)



Comment dès lors expliquer que la superficie du vignoble au tournant des années 1940 se limite à près de 500 ha<sup>7</sup>, faisant très concrètement de Buzet un petit vignoble, c'est-à-dire un territoire viticole de petite taille, alors même qu'à la fin du XVIIIe siècle plus de 800 ha sont consacrés à la culture de la vigne et que la majeure partie du XIXe siècle se singularise par une croissance des ventes et de la réputation des produits ? De manière synchronique, comment expliquer que ce petit vignoble perdure malgré tout et que, contrairement à d'autres régions (tel le Puy-de-Dôme qui avait connu une croissance phénoménale au XIXe siècle également), la vigne n'ait pas complètement disparu du territoire ?

Pour répondre à ce double questionnement, il est nécessaire de se replonger dans les racines de la crise profonde qui frappe le vignoble buzéquais pendant l'entre-deux-guerres et qui trouve son origine à la fin du XIXe siècle avec l'irruption sur le territoire lot-et-garonnais

<sup>6</sup> Archives de la Cave coopérative de Buzet (ACCB désormais), *Étude historique menée par M. Luxembourg*, 1973 ; p. 10.

<sup>7</sup> Archives départementales du Lot-et-Garonne (ADLG désormais), 1730 W 30, Fonds de la préfecture, Direction des services agricoles, Enquêtes agricoles, 1941-1945.

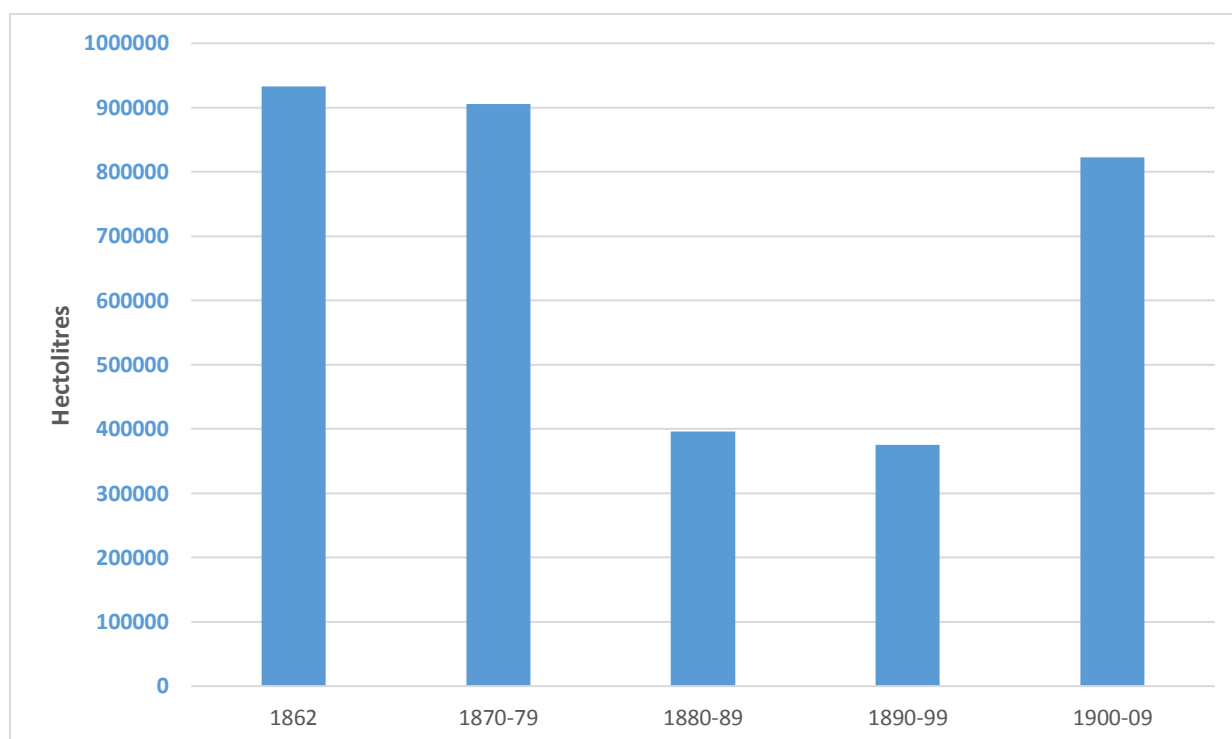
du Phylloxera. Surtout, une approche micro-territoriale de la gestion des propriétés dans les années 1930 permettra de mettre en perspective les mécanismes qui ont permis la sauvegarde du vignoble et d'appréhender ces années terribles pour l'économie nationale en général et le monde viti-vinicole en particulier par un autre biais que l'encadrement du marché du vin, thématique généralement abordée pour cette période d'étatisation de la production et de la commercialisation<sup>8</sup>.

### **Les temps sombres. Les ravages du Phylloxera et ses conséquences (années 1870-années 1900)**

Assez logiquement, le vignoble de Buzet suit les méandres de la viticulture nationale, subissant des épisodes qui font craindre la disparition d'une activité dominante depuis plusieurs siècles.

Comme la quasi-totalité du vignoble national et une large partie du vignoble sud-européen, le Lot-et-Garonne est en effet durement touché par la crise phylloxérique, avec une chute très nette des superficies et, logiquement, de la production départementale (graph. 1).

Graphique 1 : Évolution de la production dans le département (moyennes décennales<sup>9</sup>)



Si le puceron ravageur fait son apparition pour la première fois dans le Gard au début des années 1860, puis dans le Bordelais dans la seconde moitié de la décennie<sup>10</sup>, le Lot-et-Garonne est

<sup>8</sup> Voir par exemple la thèse de F. Humbert citée plus haut, ainsi que les travaux de Jean-Marc Bagnol (*Le Midi viticole au Parlement : Édouard Barthe et les députés du vin de l'Hérault (années 1920-1930)*, Montpellier, PULM, 2011) ou ceux d'Olivier Jacquet (avec Laferté Gilles, « Le contrôle républicain du marché : vigneron et négociants sous la Troisième république », *Annales HSS*, sept.-oct. 2006, n°5, p 1147-1170 par exemple).

<sup>9</sup> D'après Lachiver Marcel, *Vins, vignes et vigneron. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, annexes.

<sup>10</sup> Pour une mise en perspective complète, voir Garrier G., *Le phylloxera ...*, op. cit.

frappé au milieu des années 1870 alors que la vague destructrice tend à s'étendre sur l'ensemble des territoires viticoles méridionaux<sup>11</sup>. Comme partout ailleurs, c'est la désolation et Buzet, proche de l'un des premiers foyers de propagation, ne fait pas exception. Même si en raison de la vigueur de la vigne sur le territoire longeant la Baïse, « le désastre ne fut pas si subit : les taches ne s'étendirent que petit à petit », rapidement, en dépit d'une résistance passagère, « le vignoble [fut] considéré comme irrémédiablement perdu<sup>12</sup>. » Au tournant des années 1880, les témoignages présentent une situation catastrophique de coteaux retournant à l'état de friche et de terres prospères mourant avec une rapidité exceptionnelle.

À l'instar de ce qui se passe dans les autres grandes régions viticoles (Midi et Bordelais principalement pour cette première période), on cherche à comprendre comment se développe le fléau. Alors que les premiers signes de la maladie sont en train de poindre, une Commission départementale du Phylloxéra est nommée début juillet 1876<sup>13</sup>. Son objectif est principalement d'aider des propriétaires désemparés face à la propagation d'une affliction nouvelle et inconnue, dont on a du mal à saisir les mécanismes de diffusion. Pour composer cette commission, trente membres sont choisis, essentiellement parmi les présidents des comices agricoles du département, les membres des chambres d'agriculture, ainsi que les propriétaires les plus instruits et éclairés. Un premier état des lieux est effectué, notamment en matière de lutte contre la maladie. On recense les moyens utilisés pour se débarrasser – sans succès jusque-là – du puceron : aspersion de nicotine ; enfouissement dans le sol de tabac ou d'absinthe ; injection dans le sol d'acides phénique, carbonique, sulfurique ou de goudron ; utilisation d'urine et de cendres vives ; emploi d'insecticides chimiques ; injection de sulfure de potassium<sup>14</sup>. Rien n'y fait, « les viticulteurs durent se rendre. La destruction du *phylloxera vastatrix* était une utopie » comme en témoigne quelques années plus tard, Oswald Granat, propriétaire local et auteur de plusieurs ouvrages sur le vignoble départemental<sup>15</sup>.

Les dix années qui suivent sont celles des expérimentations, des tâtonnements, des observations, des débats sur la marche à suivre, des conférences pour convaincre les plus hésitants et les plus réticents, ceux qui continuent à planter des vignes françaises. Car assez rapidement, la solution semble être l'utilisation des vignes américaines, qui résistent exceptionnellement bien au puceron. Mais celles-ci ne sont pas adaptées à tous les sols. Dans les villages, on s'active autour des comités d'arrondissement et des syndicats phylloxériques qui diffusent les indications et orientations de la commission départementale lot-et-garonnaise, devenue Comité central d'études et de vigilance en avril 1879<sup>16</sup>. À Clairac, des enquêtes sont menées afin de vérifier et évaluer les pertes occasionnées par la maladie<sup>17</sup> et, en septembre 1888, un discours y est prononcé lors du concours agricole du village par un propriétaire local, M. de Mondenard. Particulièrement impliqué dans l'étude des remèdes contre le fléau, il présente la situation de la vigne nouvelle et les résultats bénéfiques de l'hybridation. Les partisans du greffage ont, eux, du mal à convaincre : à quelques kilomètres de là, sur la rive droite de la Garonne, à Port-Sainte-Marie, on expérimente bien les porte-greffes, mais avec des résultats inégaux.

---

<sup>11</sup> Granat O., *Le livre d'or de la vigne...*, op. cit., p. 131 et sq. L'auteur indique 1876, mais il semblerait que des premières infections aient été constatées dès 1874 (notamment au château de Buzet).

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>13</sup> Département de Lot-et-Garonne, *Commission départementale du phylloxera, Procès-verbaux des séances*, séance du 3 juillet 1876. On y retrouve Dupuy de Damazan, Chevalier de Montgaillard, de Montesquiou ou Lespiault de Nérac.

<sup>14</sup> *Ibid.*, séance du 3 janvier 1877.

<sup>15</sup> Granat O., *Le livre d'or de la vigne...*, op. cit., p. 136.

<sup>16</sup> ADLG, 7 M 277, Agriculture, Syndicats anti-phylloxériques : Buzet, Correspondance, statuts, membres, etc., 1879-1892.

<sup>17</sup> ADLG, 3 F 24, Commune de Clairac, Pertes occasionnées par le Phylloxéra, nomination des commissaires pour vérifications et évaluations : correspondance (1860-1893).

Car la reconstitution ne va toutefois pas de soi et les débats – principalement entre « sulfuristes » et « américanistes »<sup>18</sup> – sont nombreux, dès 1876-1877 d'ailleurs. Lors de la séance du 12 avril 1877 au conseil général, alors que l'Académie des sciences et la Commission supérieure encouragent à l'arrachage, les avis sont particulièrement partagés. Certains, ne saisissant par la profondeur du mal en dépit des constatations et des remarques liminaires du préfet, considèrent qu'il s'agit d'« une mesure trop radicale » car « le Phylloxéra n'a pas fait assez de ravages dans le département » et que dans certaines vignes touchées par la maladie, des raisins sont tout de même arrivés à maturité. Un autre conseiller se refuse même à accepter l'importation de plants américains<sup>19</sup>. Les avancées de la maladie, ainsi que l'œuvre inlassable d'étude et de diffusion des informations par certains propriétaires – et peut-être surtout la diminution très nette des rentrées d'argent pour le département<sup>20</sup> – poussent le Conseil général à financer une partie des recherches, à hauteur de 3.000 F annuels (auxquels s'ajoutent les 3.000 F dispensés par l'État). Dans la pratique, certains propriétaires continuent à chercher d'autres méthodes que l'utilisation des plants américains, des hybrides et du greffage. À cet égard, le traitement au sulfure de carbone – méthode dangereuse et complexe à maîtriser<sup>21</sup> – pratiqué au château de Buzet jouit d'une certaine notoriété par les résultats qu'il obtient. Au début de l'été 1884, un représentant de la Société d'agriculture du Gers se rend sur la propriété pour y constater ce que dit « la rumeur publique » et le succès du traitement contre le Phylloxéra depuis 1876. Son expérience, qui souligne « l'efficacité du traitement », est reprise par le bulletin de la Société d'agriculture de Lozère<sup>22</sup>. Mais ces résultats, si l'on en croit O. Granat, sont temporaires et trop irréguliers, poussant finalement la grande majorité à reconstituer à la fin des années 1880 avec des plants américains, directs ou greffés<sup>23</sup>. Ceux-ci proviennent pour la plupart des pépinières créées sur l'ensemble du territoire : à Nérac par exemple, M. Fréchou, président du Comité central départemental, y développe très tôt des cépages servant principalement de porte-greffes<sup>24</sup>.

Entre 1890 et 1902, la reconstitution s'opère mais lentement. Selon les statistiques officielles départementales, il faut attendre 1906 pour retrouver les superficies de 1885 (51.000 ha dans le département), encore loin de celles des années 1860 (près de 67.000 ha), mais en nette reprise par rapport au plus bas (1891 : 34.500)<sup>25</sup>. Dans le détail, la trajectoire des différents territoires formant le vignoble de Buzet est contrastée et on assiste à une première mutation, spatiale et productive. L'arrondissement de Nérac, où se trouve majoritairement le vignoble de Buzet, voit sa superficie vinicole drastiquement diminuer : de 12.663 ha en 1860, elle passe à 8.400 ha en 1900. Le canton de Nérac lui-même est durement touché par la crise, passant de 2.500 ha à 1.205 ha, alors que de son côté le canton de Damazan (où se trouve le village de Buzet) s'est rapidement reconstitué et est même en progression (de 1.822 à 1.910 ha). Toutefois, en réalité, ce déficit en superficie est compensé par la très nette augmentation des rendements

<sup>18</sup> Garrier G., *Le Phylloxera...*, op. cit., p. 107-115.

<sup>19</sup> Département du Lot-et-Garonne, *Rapports et délibérations du Conseil général*, Session d'avril 1877, séance du 12/04.

<sup>20</sup> *Ibid.*, Session d'août 1880, Rapport des finances, p. 9.

<sup>21</sup> Garrier G., *Le Phylloxera...*, op. cit., p. 88-94. C'est l'État qui en finance et chapeaute les opérations, avec des résultats très mitigés, le procédé pouvant lutter contre les effets de la maladie, mais pas la soigner.

<sup>22</sup> Dumas A., « Le sulfure de carbone au château de Buzet », *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, Séance du 11 juin 1885, p. 172-175.

<sup>23</sup> Son avis est en partie confirmé par les archives : si une subvention est initialement allouée par le ministère de l'Agriculture pour le traitement par sulfure de carbone, dès l'année 1884, une lettre du préfet apprend que dans le syndicat de Damazan, « les résultats atteints jusqu'à ce jour [n'ont] pas réalisé toutes les espérances qu'il avait été permis de concevoir » et que « plusieurs propriétaires se sont laissés gagner par le découragement ». Cf. ADLG, 7 M 277, op. cit., note préparatoire à une lettre du préfet au ministère de l'Agriculture, 02/03/1884.

<sup>24</sup> Granat O., *Le livre d'or de la vigne...*, op. cit., p. 147.

<sup>25</sup> Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole annuelle*, 1862, 1885, 1891, 1906.

qui pour l'arrondissement passent de 16 à 33 hl/ha et pour les cantons de Nérac et Damazan atteignent 40 hl/ha. Au total, en dépit d'une diminution générale de la vigne en matière de surfaces, la production de vin progresse très largement : de 202.000 hl en 1860 à 279.500 hl en 1900 pour l'arrondissement de Nérac et surtout de 27.330 hl à 74.800 hl pour le canton de Damazan. Par ailleurs, alors qu'en 1860, 8 % environ de la surface totale concerne des vignes nouvellement plantées, encore non productives, ce chiffre grimpe à 12,5 % en 1900, signe de la poursuite active de la reconstitution encore à cette époque<sup>26</sup>.

La situation n'est pas pour autant idyllique. Les années 1890, celles de la reconstitution à proprement parler, sont des années de vaches maigres pour les producteurs qui doivent s'orienter vers d'autres cultures pour survivre (tabac ou polyculture fruitière) et assistent impuissants à la dépréciation de leur terrain<sup>27</sup>. Surtout, depuis les années 1900, les vigneron locaux doivent faire face à une forte altérabilité des cours, doublée d'une dégradation de ces derniers. Ainsi, en dépit de la hausse de la production, la valeur totale de celle-ci reste stable, aux alentours des 15 M de F pour le département entre 1902 et 1908<sup>28</sup>. Cette situation vient détériorer d'autant plus le tissu économique vitivinicole local. Le constat est terrible : « Malgré [sa qualité], le vin ne se vend point en Lot-et-Garonne [...]. La mévente sévit ; les bons crus ne trouvent preneurs qu'à des prix "ridiculement" bas<sup>29</sup>. ». En Lot-et-Garonne, comme dans de nombreuses régions, on a vite replanté, souvent des cépages de médiocres qualités, mal vinifiés, mal stockés et, *in fine*, avilissant les cours, décourageant les producteurs, notamment les plus petits qui se détournent de la viticulture<sup>30</sup>. Cette orientation, comme un peu partout en France, s'explique surtout car la demande continue de gonfler et que le commerce bordelais apparaît comme une planche de salut, en dépit des faibles prix qu'il propose : on produit donc à outrance, grâce à des cépages à gros rendement<sup>31</sup>, un vin de mauvaise qualité<sup>32</sup>, mais qui fournit les chais du négoce régional.

En définitive, les effets de la crise phylloxérique et de la crise de mévente entraînent une recomposition profonde de la hiérarchie viticole sur le territoire des vins de Buzet. Alors qu'en 1860, le canton de Nérac était le canton leader en termes de surface et production, c'est désormais celui de Damazan qui tire son épingle du jeu et est devenu le centre de la spécialisation viticole locale (production et commercialisation). En outre, si la commune de Nérac était celle qui produisait le plus en 1860, c'est désormais celle de Buzet qui en 1910 marque de son empreinte la filière vitivinicole dans l'arrondissement, avec une progression de l'ordre de plus de 26 % entre 1860 et 1910 de ses surfaces. Cette évolution a un impact notable sur l'identité du vignoble qui devient alors définitivement le vignoble « des vins de Buzet ». C'est d'autant plus vrai que Nérac, qui a abandonné la production de vin blanc encore majoritaire dans les années 1850, n'a pas résisté à la crise de mévente qui lui a fait perdre près de 35 % de sa surface viticole entre 1900 et 1910<sup>33</sup>.

Toutefois, alors que la crise tend à se résorber sous les effets de l'action étatique, deux événements extérieurs au vignoble de Buzet dans les années 1910 viennent rompre les prémices d'un retour à la normale.

---

<sup>26</sup> ADLG, 6 M 888, 892 et 931, Population, économie, statistiques, Enquêtes agricoles, 1860, 1900 et 1900.

<sup>27</sup> Dumas A., « Le sulfure de carbone... », *art. cit.*, p. 175.

<sup>28</sup> Granat O., *Le livre d'or de la vigne...*, *op. cit.*, p. 152-154.

<sup>29</sup> Granat Oswald, *La crise de la viticulture et les moyens d'y remédier. Tout spécialement en Lot-et-Garonne*, Agen, 1907, p. 4.

<sup>30</sup> Labat Emmanuel, *En Gascogne. L'abandon de la terre*, Agen, 1911.

<sup>31</sup> À Nérac, selon la statistique officielle, on passe de rendements à hauteur de 19 hl/ha dans les années 1860 à 50 hl/ha dans les années 1900.

<sup>32</sup> Les statistiques annuelles indiquent régulièrement une récolte « médiocre » voire « moyenne ».

<sup>33</sup> Elle passe de 572 ha à 722 ha. Cf. ADLG, 6 M 888 et 892, Population, économie, statistiques, Enquêtes agricoles, 1860 et 1900.

## Heurts et malheurs de la viticulture à Buzet. La débâcle des années 1910

Très clairement, le début du XXe siècle voit la donne se modifier dans une économie vitivinicole nationale bouleversée par la crise phylloxérique et ses conséquences. Désormais intégré dans un vaste marché national, le petit vignoble lot-et-garonnais doit faire face à des enjeux qui le dépassent. C'est le cas au moment des débats puis de l'instauration des délimitations, mais également avec l'irruption de la Première Guerre mondiale, deux épisodes fragilisant à nouveau le vignoble autour de Buzet-sur-Baïse.

Depuis le Moyen Âge au moins, les vins de Buzet, englobés sous la dénomination « vins du Haut pays », sont prisés par les négociants bordelais qui les utilisent dans leurs assemblages : les vins de Buzet (mais également de Duras, Marmande, ou plus loin Cahors ou Gaillac) servent ainsi à remonter et colorer les vins produits dans le Bordelais, ce qui n'est pas sans créer de tensions déjà à l'époque médiévale et surtout moderne<sup>34</sup>. Au tournant du XXe siècle, comme en atteste la correspondance de la famille Nugues, propriétaires à Saint-Pierre-de-Buzet<sup>35</sup>, il existe donc un courant commercial très actif entre le vignoble s'étendant de Buzet à Nérac et le négoce bordelais, symbolisé par la noria de gabarres et de péniches, remplies de barriques pleines ou vides, circulant sur la Baïse et la Garonne. La crise de mévente qui frappe le vignoble métropolitain et ses conséquences administrativo-législatives vont remettre en question cette situation profitable.

En effet, pour remettre de l'ordre sur un marché particulièrement perturbé, l'État s'investit résolument, prenant des mesures qui vont en transformer le visage et les pratiques. Alors que des premières mesures avaient été imposées dans les deux dernières décennies du XIXe siècle<sup>36</sup>, l'ordonnancement de la filière s'accélère dans les années 1900, face à une forte altérabilité des cours. En 1905, pour faire appliquer les dispositions édictées dans les années précédentes, un service de la répression des fraudes est instauré. Sans réels effets dans un premier temps, il est complété par les lois de l'année 1907, votées en réponse au mouvement populaire de protestation dans le Midi<sup>37</sup>. Surtout, dans le même temps, émerge la question des délimitations des zones d'appellation, afin de lutter de manière encore plus active contre les fraudes, mais aussi de préserver les intérêts de certains groupements viticoles. En avril 1907, sous la pression des parlementaires bordelais, eux-mêmes pressés par leurs électeurs viticulteurs qui accusent les vins du Haut pays de faire descendre les cours, le ministre de l'Agriculture propose de constituer une commission d'enquête dans l'objectif de délimiter la région « Bordeaux »<sup>38</sup>. Cette décision est d'autant plus inquiétante que la crise de mévente frappe assez durement le Lot-et-Garonne et que certains espaces locaux, comme celui de Nérac évoqué plus haut, perdent leur coloration viticole. Région de production intermédiaire, donnant des vins « irréprochables pour la couleur, la limpidité et le corps », comme décrit par O.

---

<sup>34</sup> Voir l'article de S. Lavaud dans le présent ouvrage et Poussou J.-P., « La production et le commerce des... », *art. cit.*

<sup>35</sup> Fonds privés de la famille Parailous, Correspondance active et passive diverse.

<sup>36</sup> Notamment la loi Griffé qui définit le vin loyal et marchand comme « produit exclusif de la fermentation du raisin frais ou du jus de raisin frais » en 1889 et les lois sur les falsifications en 1894 et 1897. Pour plus de précisions sur l'ensemble de ces questions, voir Alessandro Stanziani, « La falsification du vin en France, 1880-1905 : un cas de fraude agro-alimentaire. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2/2003 (n° 50-2), p. 154-186.

<sup>37</sup> Pech Rémy et Maurin Jules, 1907, *Les mutins de la République. La révolte du Midi viticole*, Toulouse, Privat, 2007.

<sup>38</sup> ADLG, 7 M 305, Agriculture, Appellation d'origine : délimitation du Bordelais et de l'Armagnac, Dossier « La délimitation du Bordelais », Lettres du ministre de l'Agriculture au préfet du Lot-et-Garonne, 14/02 et 04/09/1907 et PV du conseil municipal de la ville de Marmande, 20/11/1907. Voir également Roudié Philippe, « Comment au début du XXe siècle l'Agenais se vit exclure de la zone viticole d'appellation Bordeaux », dans FHSO, *Agen, Marmande, l'Agenais. Actes du 32<sup>e</sup> congrès*, Agen, 1982, p. 137-151.



Granat<sup>39</sup>, le territoire des vins de Buzet n'en est pas moins touché par les mêmes affres que les autres vignobles : surproduction, fraude et effondrement des cours. Même après 1907, une fois les décisions législatives prises pour entraver l'avilissement d'une économie vitivinicole nationale régulièrement présentée comme une des richesses du pays, l'horizon semble obscurci pour les vins de Buzet.

En effet, dans le petit vignoble lot-et-garonnais, l'inquiétude est à son comble car, selon toute vraisemblance, les vins du Haut pays vont être évincés de la zone d'appellation des vins de Bordeaux, en raison de ce que l'on nomme dans la région l'« exclusivisme » des membres de la commission girondine<sup>40</sup>. De fait, les premiers projets n'envisagent, en 1909-1910, de ne conserver que les vins des cantons de Marmande, Duras et Seyches, en dépit des protestations du Conseil général. Exit les vins de Buzet. Or si l'on en croit les propos du maire d'Agen, Georges Delpech, par ailleurs négociant en vins, les « trois-quarts [des vins de Buzet] vont à Bordeaux<sup>41</sup> ». La situation est donc alarmante et les arguments se multiplient pour inciter le législateur à une souplesse administrative qui verrait les vins de Buzet inclus dans l'appellation Bordeaux : rappel de l'historicité du courant commercial ; pleine et entière liberté des transactions ; faiblesse de la production bordelaise certaines années ; vigueur et vitalité de l'activité de navigation commerciale et de transports de tonneaux, etc<sup>42</sup>. Mais rien n'y fait, et malgré la détermination des élus lot-et-garonnais et une fervente campagne de presse dénonçant la mise en œuvre d'une politique de « prohibition », le décret du 18 février 1911 circonscrit les vins de Bordeaux au seul département de la Gironde. Commercialement, cette décision s'apparente à une véritable catastrophe pour les producteurs des vins de Buzet et pour l'ensemble de l'écosystème qui gravite autour (courtiers, négociants, tonneliers, gabariers, etc.). C'est la fin de ce qui était présenté, dans la défense d'une délimitation extensive des vins de Bordeaux, comme un usage séculaire : les vins du Haut pays ne pourront plus entrer dans la composition des vins de Bordeaux.

Si le combat se poursuit en espérant un renversement parlementaire<sup>43</sup>, rien n'y fait. Le décret est même consolidé par la loi du 6 mai 1919 qui, forte de confirmer les délimitations, renforce le contrôle des appellations d'origine. Bien que celui-ci ait été envisagé « dans l'intérêt des récoltants et des fabricants des produits régionaux dont la renommée constitue une de nos richesses nationales<sup>44</sup> », il est totalement inopérant pour les vins de Buzet qui ne disposent pas de réseaux de commercialisation propres.

Les perspectives néfastes envisagées dès 1907, et sans cesse rappelées<sup>45</sup>, se sont réalisées. Ainsi, alors que se met en place la commission de délimitation, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Buzet s'alarmait de ce que la délimitation « aggraverait la crise viticole qui nous ruine en privant nos vins de leur plus important et unique débouché » après « des efforts

---

<sup>39</sup> Granat O., *La crise de la viticulture...*, *op. cit.*, p. 3-4.

<sup>40</sup> ADLG, 7 M 305, *op. cit.*, Compte rendu de la session extraordinaire du Conseil général, 20/10/1909.

<sup>41</sup> Cité par Delbrel Sophie, « Le Lot-et-Garonne face à la délimitation de l'appellation Bordeaux : entre incompréhension et inquiétude (1909-1914) », in CERDAC-CAHD, *Les pouvoirs publics, la vigne et le vin. Histoire et actualités du droit*, Bordeaux, Féret, 2008, p. 40.

<sup>42</sup> Voir à ce sujet la lettre du sous-préfet de Nérac au préfet du Lot-et-Garonne le 18 octobre 1909. ADLG, 7 M 305, *op. cit.*, « La délimitation du Bordelais ».

<sup>43</sup> En 1914, le conseil général réuni en session extraordinaire en appelle aux sénateurs qui en 1911 avaient prévu de se pencher sur le projet de loi. Il réclame par ailleurs que seuls les tribunaux soient jugés compétents pour se prononcer sur les « appellations d'origine ». Cf. ADLG, 7 M 305, *op. cit.*, « La délimitation du Bordelais », PV de séance du 24/01/1914.

<sup>44</sup> ADLG, 7 M 307, Agriculture, Appellations d'origine : circulaires, instructions, documentations, etc., Note manuscrite du préfet du Lot-et-Garonne, sd., 1920.

<sup>45</sup> En janvier 1914, par exemple, le Conseil général du département considère les délimitations comme « un véritable danger pour l'ordre public », avec de « graves conséquences ». Cf. ADLG, 7 M 305, *op. cit.*, « La délimitation du Bordelais », PV de séance du 24/01/1914.

considérables et des sacrifices faits [...] pour reconstituer nos vignes »<sup>46</sup>. Or force est de constater que le déroulé des événements donne raison aux élus du petit village viticole, d'autant plus que la Grande Guerre vient porter un coup de grâce terrible à la filière.

En effet, comme dans de nombreuses régions rurales, la mobilisation des forces humaines et productives à l'été 1914 détourne vigneron, matériels et produits d'entretien du travail de la terre. Le manque d'animaux de trait, d'engrais, de sulfate de cuivre, de charrues, réquisitionnés par l'armée se fait lourdement sentir dès la campagne 1914-1915 qui voit les rendements se réduire drastiquement. Depuis le front, les hommes cherchent à orienter et à encadrer le travail de leur famille sur place tel Pierre-Rieul Diduan<sup>47</sup>. Né à Buzet en 1881, il est mobilisé dès août 1914 à Albi puis Lavaur et envoyé au front en mars 1915 où il est mortellement blessé en octobre. Durant une quinzaine de mois, sa correspondance permet de mesurer les difficultés à gérer le vignoble pour sa famille, dans un contexte de volatilité des cours, de pénurie des intrants et de manque d'expérience des intérimaires. À ces derniers, Diduan, depuis sa caserne ou le front, donne régulièrement des conseils et demande des nouvelles de la propriété. Dès août 1914, il rappelle à sa famille de ne pas oublier « l'ouillage du vin », puis au moment des vendanges, il s'inquiète du temps qu'il fait à Buzet. En décembre de la même année, il s'émeut des difficultés que risque de rencontrer la famille pour la taille de la vigne en raison du manque de main-d'œuvre masculine, puis quelques mois plus tard pour trouver du sulfate de cuivre. Ces difficultés sont accentuées par la disparition du chef d'exploitation au front, laissant sa famille dans le désarroi et l'inconnu.

Dès lors, face à cette accumulation d'événements contraires à son épanouissement et son développement, il n'est pas surprenant de voir le vignoble de Buzet péricliter, comme le révèlent les statistiques agricoles. Ainsi, si, en 1910, les superficies cultivées en vignes à Buzet et à Damazan représentent respectivement 722 et 251 ha, ces surfaces sont réduites à 300 et 170 ha en 1922<sup>48</sup>. Outre les impacts des évolutions propres au secteur vitivinicole national et aux conséquences dramatiques de la Première Guerre mondiale, la nature même du petit vignoble explique également en partie cette désaffection. Sans véritable identification sur un marché où désormais les délimitations s'apparentent à de véritables marques, sans support syndical ni politique comme il peut en exister dans les grandes régions viticoles (Bordelais, Languedoc, Bourgogne ou Champagne), sans véritable réseau de commercialisation autre que bordelais<sup>49</sup>, les vins de Buzet sont réduits à s'effacer dans une filière en pleine recomposition. Dans ce nouveau contexte ultra-concurrentiel, il est difficilement contestable que le choix massif pour les cépages gros producteurs lors de la reconstitution post-phylloxérique, la faiblesse du rayonnement des produits locaux ainsi que l'insertion dans un territoire où domine la polyculture expliquent le peu de visibilité dont souffre le petit vignoble et qu'ils soient à l'origine de sa quasi-disparition.

Et dans les décennies qui suivent, c'est à l'activité de quelques-uns, arc-boutés autour de l'identité d'un territoire viticole considéré alors comme « ancestral », que l'on doit la pérennité d'une activité pourtant mise à mal.

## **Sauvegarde et reconquête. Gérer une propriété viticole à Buzet dans les années 1930**

Les années d'entre-deux-guerres marquent une véritable inflexion dans l'économie

---

<sup>46</sup> PV du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Buzet, sd, 1907. Cité par Alain Parailous, « Le jour où le Buzet cessa d'être du Bordeaux », in Delpont Hubert et alii (dirs.), *Le Lot-et-Garonne au XXe s.*, Nérac, Les amis du vieux Nérac, 1998, p. 315-328.

<sup>47</sup> Correspondance de Pierre-Rieul Diduan, Archives privées familiales, Lettres du 07/08/1914 au 04/10/1915.

<sup>48</sup> ADLG, 6 M 931 et 971, Population, économie, statistiques, Enquêtes agricoles, 1910 et 1922.

<sup>49</sup> Même après 1919, les courtiers et négociants bordelais continuent à venir acheter des vins à Buzet comme en témoigne la correspondance Nugues. De quelle manière ils sont alors commercialisés est une question à creuser.

vitivinicole nationale, période éminemment paradoxale. D'un côté, la consommation atteint des sommets, avec plus de 150 l par an et par habitant en moyenne sur la période. De l'autre, un avilissement des cours qui affole les acteurs de la filière et inquiète les pouvoirs publics. La cause est bien connue : alors que le vignoble métropolitain retrouve les rendements qui étaient les siens avant 1914, l'apport des productions algériennes vient bouleverser la donne<sup>50</sup>.

Dès le milieu des années 1920, le constat est amer dans les milieux viticoles. Alors que les effets de la Première Guerre mondiale se sont fait ressentir jusqu'au début des années 1920 et la fin de ce que l'on appelle dans les milieux économiques « la crise des transports », les organisations professionnelles s'alarment de la situation. En effet, dans une lettre adressée à plusieurs préfets de la région, la Confédération des vigneronns du Sud-Ouest, basée à Marmande, dénonce « la crise qui menace actuellement la viticulture française [et qui] inquiète une partie importante de sa population agricole, industrielle et commerciale<sup>51</sup>. » Les mots employés dans la circulaire sont durs, mais concrets : « malaise », « désastre », « menace », « dépréciation » dépeignent une situation inquiétante, conséquence selon Charles Lefèvre, président de la CVSO, des taxes qui pèsent sur la filière, des obstacles qui nuisent au bon écoulement et de la fraude qui avilit la marchandise. Du côté du commerce, on pointe également du doigt les « vins défectueux » qui sont en grande partie dus, selon une protestation nationale relayée par l'ensemble des syndicats locaux et régionaux, à une « certaine viticulture » qui « s'est acharnée à produire à outrance, au détriment de toute qualité [...] des vins fatalement douteux, faibles de constitution »<sup>52</sup>. C'est là une des conséquences de la reconstitution post-phyllloxérique qui a vu les propriétaires locaux planter – comme partout en France – des ceps gros producteurs, à forts rendements (atteignant voire dépassant les 50 hl/ha, alors que jusque dans les années 1870, on approchait péniblement les 20 hl/ha, plus généralement les 15 hl/ha). D'ailleurs, les connaisseurs ne s'y trompent pas comme en témoigne un extrait de *La Nuit finira* de Marcel Prévost en 1920 où le protagoniste déguste un verre de vin « d'avant le Phylloxéra » : « Et ce vin de Buzet ! Il doit être bien vieux, car celui que l'on récolte à présent ne lui ressemble guère. »

Dans le Lot-et-Garonne, s'il est difficile de s'appuyer sur des statistiques précises<sup>53</sup>, un rapport manuscrit sur la situation de la production de boissons dans le département accredit le constat établi par les syndicats professionnels. Il signale que « la production a beaucoup varié depuis une quarantaine d'années, avec une tendance actuelle à l'augmentation sinon en étendue, du moins en quantité<sup>54</sup>. » Plus loin, le rédacteur rapporte que dans l'après-guerre, « on voulut refaire rapidement ce qui avait été détruit et produire beaucoup. On s'adressa aux hybrides et aux plants à grosse production<sup>55</sup>. » La situation est donc critique, d'autant plus qu'une nouvelle vague d'agriculteurs, issue de l'émigration, vient s'installer dans la région. Or ceux-ci, majoritairement italiens, « n'entend[ent] rien à la vigne, qui fut délaissée<sup>56</sup>. »

Qu'en est-il à Buzet et dans son territoire viticole ? À la différence des voisins de Duras, les réponses sont avant tout individuelles. En effet, à une cinquantaine de kilomètres de Buzet, dans le vignoble du nord du département, la réaction est collective. Dans ce qui s'apparente

---

<sup>50</sup> Voir Gavignaud-Fontaine Geneviève, *Le Languedoc viticole, la Méditerranée et l'Europe au siècle dernier (XXe s.)*, Montpellier, PUPV, p. 93 et sq.

<sup>51</sup> Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ADPA désormais), 7 M 82, Agriculture, Crise viticole, (1924-1930), Lettre du président de la CVSO, 08/03/1925

<sup>52</sup> Ibid., Circulaire « Crise viticole. Protestation du commerce », sd, années 1930.

<sup>53</sup> Les enquêtes agricoles sont très lacunaires après 1922, et aucune ne permet de nous renseigner sur le vignoble de Buzet.

<sup>54</sup> ADLG, 1730 W 33, Fonds de la préfecture, Enquête agricole, notes manuscrites, sd, 1930, p. 2.

<sup>55</sup> Ibid., p. 5

<sup>56</sup> Ibid., p. 6.

également à un petit vignoble, la tradition viticole est là aussi ancienne et les vigneron locaux, dans une démarche de cohésion et de solidarité communautaires, vont profiter de l'impact de l'intervention de plus en plus poussée de l'État dans la filière et sur le marché pour s'organiser. Dès 1924, ils forment un Syndicat de défense des vins du canton de Duras dont l'objectif est de favoriser l'adoption d'une appellation « vin du canton de Duras » dans le cadre de la loi de 1919. En 1927, le tribunal d'Agen reconnaît officiellement les « vins des Côtes de Duras »<sup>57</sup>. Quelques années plus tard, en 1931, ils se regroupent en un Syndicat professionnel agricole des vigneron de Duras, dont l'objet est de faciliter l'achat d'engrais, machines et matières premières<sup>58</sup>, alors que l'appellation est couronnée du sceau de la certification AOC en 1937<sup>59</sup>, deux ans après l'institution du Comité national des appellations d'origine. S'il semble que cette démarche soit en partie motivée par la proximité avec le voisin bordelais et le désir à la fois de s'en éloigner en matière de visibilité et de s'en rapprocher en matière de légitimité<sup>60</sup>, la dynamique est totalement différente à Buzet.

Comme le fait remarquer le rapport sur le vignoble lot-et-garonnais, les vins de Buzet, encore dans les années 1930, sont recherchés par le commerce bordelais, essentiellement pour leur couleur, permettant de rehausser, par le coupage, des vins girondins génériques, vendus sans appellation<sup>61</sup>. L'enquête agricole menée en 1930 permet de préciser cette situation. Elle est en effet accompagnée d'un document particulièrement éclairant : une « étude sur une petite propriété à vignoble dominant », rédigée par O. Granat et portant sur le domaine de Lhiot, sis entre les communes de Buzet et de Saint-Pierre-de-Buzet<sup>62</sup>. Sur 44 pages, accompagnées d'annexes et de plans, le spécialiste de la viticulture lot-et-garonnaise permet de mettre en lumière les spécificités du vignoble local sur un domaine où la vigne représente près de 50 % des terres labourables, y tenant la première place. Il dresse un tableau extrêmement complet de la propriété, de sa localisation, de ses productions et de ses techniques. Le mémoire s'avère extrêmement précieux pour saisir la trajectoire du domaine, ses singularités et la manière dont il s'inscrit dans une histoire plus vaste qui l'englobe en amont et en aval.

À l'origine, Lhiot est un domaine quasi-exclusivement viticole, propriété dans les années 1820 d'un négociant bordelais, installé aux Chartrons. Durant le XIXe siècle, il subit les vicissitudes des grands domaines de ce type : passant de mains en mains jusque dans les années 1860, il est frappé par le Phylloxéra puis souffre du manque de célérité des viticulteurs du canton de Damazan, réfractaires à l'idée d'utiliser les porte-greffes américains. Il faut donc attendre les années 1890 et une seconde reconstitution – la première en plants français et traités au sulfure de carbone ayant échoué – pour voir le vignoble reprendre ses droits sur la propriété. Toutefois, face à la versatilité des cours et à une « décadence due à une administration imprévoyante » (p. 3), les meilleures terres sont dans les années 1920 consacrées aux céréales et aux plantes fourragères. Cette dégradation des conditions générales, outre le marasme économique général qui frappe l'économie nationale au tournant des années 1930, s'accompagne également de problèmes de main-d'œuvre : de nouvelles activités font concurrence aux activités agricoles (notamment une usine de crayons à Buzet) et la rotation répétée des métayers et des ouvriers journaliers, du fait de l'exode rural qui a frappé la région et dont certains, souvent étrangers, sont peu au jour des techniques viticoles, est néfaste à la

<sup>57</sup> ADLG, 7 M 307, *op. cit.*, Jugement du tribunal civil d'Agen, 28/06/1927.

<sup>58</sup> ADLG, 7 M 99, Syndicats professionnels, Dossier du Syndicat des vigneron de Duras, Statuts, 1931.

<sup>59</sup> *Journal officiel de la République française*, Décret relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes de Duras », 18/02/1937, p. 2185.

<sup>60</sup> Voir à ce sujet, Evan Sophie, « L'appellation "Vin des Côtes de Duras". Définition judiciaire et administrative entre 1917 et 1937 », in CERVIN, *Les territoires de la vigne et du vin*, Bordeaux, Féret, 2002, p. 143-160.

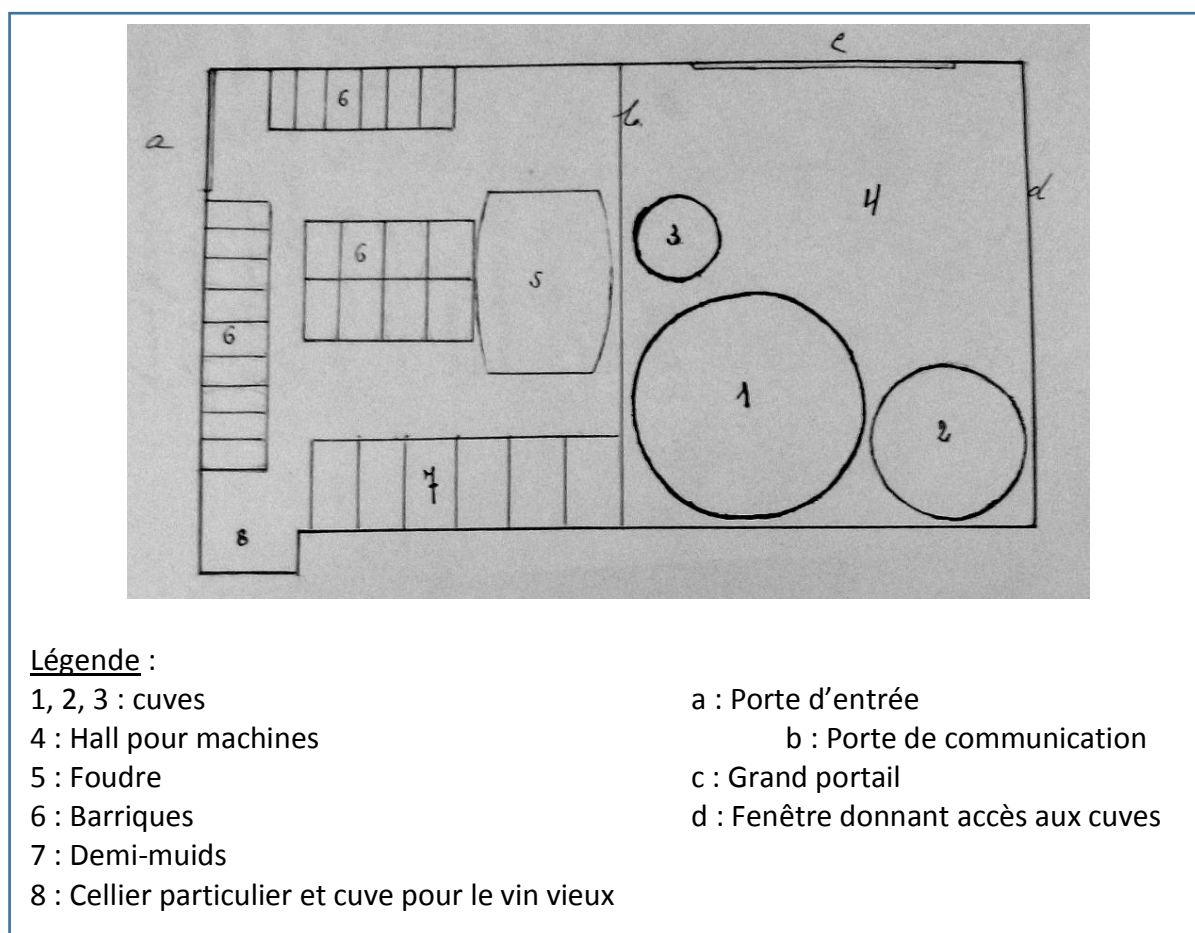
<sup>61</sup> ADLG, 1730 W 33, *op. cit.*, Enquête agricole, p. 9.

<sup>62</sup> ADLG, 1730 W 33, *op. cit.*, Granat O., « Étude sur une petite propriété à vignoble dominant », sd. [années 1930].

production. De manière significative, à Lhiot, le métayer qui se partage à parts égales la production de vin avec le propriétaire « connaît passablement la culture de la vigne » bien qu'il sache « qu'elle doit retenir toute son attention » (p. 25). À cela s'ajoute enfin une atonie du commerce du vin, notamment car la Baïse n'est plus véritablement utilisée et que la première gare, exploitée par la Compagnie du Midi, se trouve à plus de 8 km.

Toutefois, à Lhiot, depuis 1928, une stratégie de reprise en mains est signalée par O. Granat. En effet, les anciens cépages sont peu à peu remplacés par des cépages plus « fins », de type côtes et merlot en rouges, jurançon en blancs. Au rythme de 800 à 1.000 nouveaux pieds par an, ces cépages représentent en 1933<sup>63</sup> près des trois-quarts du vignoble. C'est là un signe tangible d'une réorientation de la production qui se veut à la fois qualitative et quantitative. En effet, propriétaire et métayer espèrent grâce au vin « vivre dans l'aisance » d'ici quelques années (p. 24) et la requalification du vignoble de Lhiot est perçue comme un préalable nécessaire à cet espoir. D'ailleurs, le propriétaire ne s'y trompe pas : si le cuvage (d'une durée de 7 à 8 jours) répond à des pratiques empiriques assez anciennes, depuis quelques années, le sulfitage est employé pour favoriser l'opération, tandis qu'une grande attention est portée à la décuvaïson et, signe d'une stratégie de valorisation, au vieillissement dans les chais du domaine dont un plan est donné en annexe (Figure 2). Quelques mois après les vendanges (qui se tiennent fin septembre-début octobre), les vins sont vendus et « le propriétaire se débarrasse généralement de la récolte dans le courant de l'année » (p. 38).

Figure 2 : Plan des chais au domaine de Lhiot dans les années 1930.



<sup>63</sup> C'est, semble-t-il, l'année de rédaction du manuscrit.

On est loin ici de la pratique collective affichée à Duras, mais on peut déceler dans la démarche entreprise à Lhiot quelques convergences. La première est la sauvegarde de la culture d'un vin présenté par Granat comme « le vrai vin de Buzet, cru qui comprend le vin de plaine et le vin de côte », un vin de qualité, s'apparentant en goût, selon l'auteur, à certains bordeaux (Fronsadais) ou bourgognes (Moulin-à-vent). La seconde est la diffusion d'un principe qui est celui de la reconquête par une production de qualité. Granat trace les contours d'une viticulture locale qui, à de rares exceptions, a perdu ses lettres de noblesse et sa réputation en raison notamment de ces viticulteurs qui « ont voulu "vivre" [et] ont planté des cépages à grands rendements » (p. 41). Mais il estime que ce n'est pas le cas à Lhiot. Le domaine peut alors faire figure d'exemple sur un territoire viticole moribond et, par capillarité, permettre de diffuser de nouvelles pratiques et engager un changement de mentalités qu'O. Granat, en sous-texte, appelle de ses vœux. Bien sûr, cela requiert un investissement humain et matériel coûteux et Lhiot ne produit dans ses meilleures années que 80 hl (moins d'une quarantaine dans les plus difficiles). Mais même en temps de crise, les espoirs sont nombreux et légitimes : le propriétaire espère récolter jusqu'à 120 hl d'un vin pouvant se conserver quelques années, selon des pratiques de valorisation qui permettront un renchérissement des cours.

Au-delà de ces hypothétiques perspectives et sans qu'il ne s'agisse d'une démarche conscientisée de la part du propriétaire de Lhiot, cette orientation générale permet surtout de conserver en partie l'identité des vins de Buzet. Certes, le fil est ténu avec le passé glorieux, mais il perdure en dépit des vents contraires, multiples et nombreux. Dès lors, rétrospectivement, la démarche du propriétaire de Lhiot, qui s'inscrit dans un contexte veillant à l'époque à viser la qualité plutôt que la quantité<sup>64</sup>, apparaît comme une manière de sauvegarder en partie un vignoble régulièrement loué, depuis plusieurs siècles, pour la qualité de ses produits.

## Conclusion

La période – délicate à de nombreux égards – des années 1930 pour le vignoble de Buzet ne peut se comprendre sans une analyse profonde des éléments et des événements qui en sédimentent son devenir dans les décennies précédentes. De fait, en parcourant et en interprétant les aléas de la conjoncture et leurs conséquences sur un vignoble de petite taille entre les années 1860 et les années 1930, on y décèle plusieurs facteurs significatifs.

Le premier est, de manière assez logique, l'inscription du vignoble de Buzet dans un flux et un reflux qui sont propres à l'ensemble de la filière vitivinicole nationale. En effet, les propriétaires de vignes entre Nérac et Damazan souffrent, bien souvent, des mêmes maux que leurs collègues girondins tout proches, méridionaux ou bourguignons plus lointains. Phylloxéra, mévente, guerre, interventionnisme législatif, exode rural, déprise économique frappent et dérèglent avec des intensités différentes, mais avec la même régularité. Ce phénomène est peut-être encore plus vrai sur un territoire viticole de petite taille où la vigne peut être aisément remplacée par d'autres cultures en cas de difficultés, comme c'est le cas ici ou ailleurs (dans le Jurançon au XIXe siècle par exemple).

Toutefois, et c'est ce qui nous a le plus intéressé ici, le vignoble de Buzet se singularise de différentes manières. Tout d'abord, au sein de son département du Lot-et-Garonne, on y constate la forte prépondérance de la viticulture. Certes, celle-ci s'épanouit dans un système de

---

<sup>64</sup> Voir l'arsenal législatif qui se met en place dans les années 1930, notamment les lois Barthe ou « Statut de la viticulture », mais aussi le décret-loi instituant et encadrant les appellations d'origine contrôlée.

polyculture, mais à la différence d'autres territoires départementaux, elle y est prépondérante car elle construit l'identité de cet espace courant le long des rives de la Garonne et de la Baïse. Ensuite, parce que les viticulteurs locaux ont fait preuve d'originalité, parfois à raison, parfois à tort, dans leur manière d'affronter la conjoncture et les difficultés. C'est le cas lors de l'épisode phylloxérique, c'est également le cas dans les années 1930. Enfin, contrairement à d'autres anciennes terres de viticulture, la réponse ne fut ni le front commun, porté par le soutien étatique (comme à Duras) ni l'abandon au profit d'autres productions (certains vignobles disparaissent alors quasi-définitivement, comme dans le centre de la France).

En ce sens, le domaine de Lhiot est particulièrement révélateur : il permet d'illustrer le souci de certains individus de conserver – et par là-même défendre, peut-être sans en avoir conscience – l'activité viticole d'un territoire dont le rayonnement et l'identité sont menacés. Ainsi, durant cet entre-deux-guerres, alors que l'écrasante majorité des vins qui sont produits sont destinés à servir de vins médecins et de vins de boire, survit une production de qualité – ou qui s'imagine comme telle. S'il est difficile, en l'état actuel des archives et de nos recherches, de mesurer la teneur de ce processus et de cette démarche à la fin des années 1930, il est certain qu'elle préfigure la période suivante, celle d'hommes obstinés et engagés, décidés dans la seconde moitié des années 1940 à faire perdurer la tradition viticole autour de Buzet et d'une cave coopérative où seront confectionnés des vins de qualité à partir des années 1950<sup>65</sup>.

À cet égard, les années 1930 apparaissent incontestablement comme une période charnière, liante et matricielle dans la construction de l'identité des vins de Buzet à l'époque contemporaine. C'est là une phase fondamentale pour un petit vignoble dont on relève que les logiques de survie sont différentes de ceux des grands territoires viticoles nationaux, aux enjeux relativement semblables (produire, écouler, vendre en temps de crise), mais aux dynamiques et mécanismes bien distincts (saut qualitatif, coopération, exportation, valorisation de la marque, réorientation commerciale, etc.).

---

<sup>65</sup> Voir Le Bras Stéphane, « La création de la cave coopérative de Buzet-sur-Baïse dans les années 1950 : impératifs et enjeux de valorisation d'un petit vignoble aquitain », dans Figeac-Monthus M. et Lachaud-Martin S., *Patrimoines viticoles. Les lieux et les objets de la vigne et du vin de l'Antiquité à nos jours*, Bordeaux, FHSO, 2015, p. 229-242.